

PV/fg

## Communiqué de Presse Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT

## Restructuration d'Industeel, groupe ArcelorMittal : Ces aciers stratégiques nécessitent l'ingérence des pouvoirs publics.

La direction d'Industeel, filiale du groupe ArcelorMittal, a confirmé en fin d'année qu'un processus a été engagé pour examiner si un actionnariat différent ou un partenariat pourrait renforcer le business. Pour ce processus, ArcelorMittal est assisté par la Deutsche Bank.

**Industeel est composé de 7 entreprises** dont 3 principaux sites de productions complémentaires en termes de produits et alimenté chacun par des Aciéries électriques indépendantes, à demeure, utilisant comme matière première des ferrailles issues du recyclage.

Il s'agit d'un premier site localisé au Creusot, en Saône et Loire, employant quelques 800 salariés, un second basé à Châteauneuf dans la Loire qui compte environ 300 salariés, tous deux appartenant auparavant au groupe Creusot-Loire. Le centre de recherche des matériaux du Creusot serait lui aussi proposé à la vente.

Le troisième se trouve en Belgique, à Charleroi, avec également un peu plus de 1 200 salariés. Industeel contribue à l'indépendance de notre pays, que ce soit dans les domaines énergétiques (nucléaire, hydroélectrique, ...) ou militaires. A titre d'exemple, le site du Creusot est un fournisseur essentiel et indispensable pour Framatome et sa forge, et donc pour l'avenir de la filière nucléaire. L'entreprise exporte aussi ses produits à l'international et son savoir-faire est reconnu dans le monde entier depuis plusieurs décennies.

Cette expertise est également incontournable pour nos objectifs de transition énergétique, imposée par le réchauffement climatique et l'augmentation des besoins de la population : production de matériaux de qualité pour la géothermie, la production de bio gaz, le stockage de CO<sup>2</sup>, le solaire de concentration, l'éolien offshore, etc.

Pour garantir son avenir et ses emplois, Industeel a ainsi besoin d'un plan d'investissement conséquent. Si une cession devait avoir lieu, cet engagement doit être garanti par le repreneur.

A défaut, si Industeel devait rester dans le giron du groupe ArcelorMittal, l'Etat doit contraindre ce dernier à investir massivement. La carence en investissements est en effet le résultat de plusieurs années de gestion Mittal, c'est malheureusement ressenti dans tous les sites du groupe, lequel affiche encore cette année sa priorité à la rémunération de l'actionnaire.

Industeel doit conserver son centre de recherche et développement et ses brevets. En cas de cession, le repreneur doit accroître l'effort d'innovation, sachant de plus qu'Industeel France bénéficie du Crédit Impôt Recherche à hauteur de 2 millions d'euros par an !

L'entreprise doit en outre mieux gérer ses compétences, avec un programme ciblé de recrutements et une réduction de l'intérim, afin de maintenir et développer de manière pérenne son savoir-faire. Or c'est la tangente inverse qui est prise par le groupe Arcelor, avec un plan de 160 suppressions d'emplois sur 2021-2022!

Sur le plan industriel et environnemental, c'est l'enjeu de la pérennisation et du développement de la filière électrique qui est posé. Les aciéries électriques des sites du Creusot et de Chateauneuf sont un atout pour la valorisation de la filière ferraille et ainsi la mise en place concrète de l'économie circulaire, priorité affichée par le gouvernement. Cet enjeu est clairement identifié dans le comité stratégique de filière « mines et métallurgie »

Aussi, la sous-production engendrée par le potentiel déclin de ces sites serait mécaniquement compensée par un accroissement de production via la filière fonte ainsi que par un accroissement des importations d'acier, engendrant évidemment un accroissement des émissions de CO<sup>2</sup> pour répondre à la demande sur ces aciers hauts de gamme.

Ce sont toutes ces exigences que la CGT porte auprès des pouvoirs publics, tout comme le fait la FGTB en Belgique.

La CGT adresse, en ce sens, une lettre ouverte aux élus politiques des territoires concernés, ainsi qu'au 1er ministre et aux ministères concernés par ces enjeux.